

# Catalogue des dommages

## Évaluation de l'état du véhicule

### Utilitaire

Évaluation équitable du véhicule

Des règles et directives claires

**LA POSTE** 

En collaboration avec:

 **XPERTCENTER**

# SOMMAIRE

1. Peinture
2. Carrosserie / Accessoires de carrosserie
3. Rétroviseur extérieur / Structures spéciales extérieures
4. Zone chargement / Plate-forme de chargement
5. Seuils de portes
6. Vitrage / Éclairage
7. Jantes / Pneus
8. Habitacle
9. Transmission / Direction / Châssis / Groupes
10. Soubassement/ Système d'échappement des gaz
11. Système de freinage
12. Entretiens / Inspections
13. Pièces manquantes

*« Lorsque le leasing vient à terme, des différends peuvent survenir concernant l'état du véhicule à l'issue de sa durée d'utilisation.*

*Outre la question fondamentale de la valeur résiduelle du véhicule se pose la question des défauts à prendre en compte à titre de «dommages» et celle des défauts dus à l'usure normale et qui sont donc couverts par le leasing. »*

# 1. PEINTURE

## ACCEPTÉ

- ✓ Rayures ou éraflures jusqu'à une profondeur de 0,1 cm et une surface de max. 5 x 10 cm
- ✓ Légères abrasions de la peinture, par ex. aux rebords des portières
- ✓ Légers impacts de pierre (ne pénétrant pas jusqu'à la sous-couche) sur l'avant du véhicule
- ✓ Légers dommages environnementaux, si polissables
- ✓ Légères traces, par ex. provoquées par les installations de lavage automatique
- ✓ Légères rayures au niveau du rebord de chargement sur le pare-chocs arrière, telles qu'elles peuvent se produire lors du chargement et du déchargement



## NON ACCEPTÉ

- Rayures non polissables
- Abrasions avec perte importante de peinture
- Films publicitaires ou restes de films
- Dommages environnementaux importants, nécessitant repeinture
- Impacts de pierre importants (jusqu'à la sous-couche)
- Détachements de peinture importants
- Rouille
- Différences de nuance, par ex. en cas de retouches
- Travaux de peinture de réparation non conformes
- Dommages de la peinture pénétrant jusqu'à la carrosserie ou qui ont déjà occasionné de la rouille



## 2. CARROSSERIE / ACCESSOIRES DE CARROSSERIE

ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Légers enfoncements suite à des accrochages sur un parking sans endommagement de la peinture et n'altérant pas outre mesure l'apparence du véhicule</li><li>✓ Légères abrasions au niveau des bandes anti-chocs et des pare-chocs</li></ul>	 
NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Enfoncements importants suite à des accrochages sur un parking altérant l'apparence du véhicule</li><li>- Usure et déformation importantes des bandes anti-chocs</li><li>- Déformations importantes de la carrosserie et des pièces annexes</li><li>- Perçages résultant de travaux de modification</li><li>- Traces résiduelles visibles d'accident</li><li>- Dommages dus à la grêle</li><li>- Dommages suite à un accident</li></ul>	   

### 3. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR / STRUCTURES SPÉCIALES EXTÉRIEURES

ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Légères rayures ou éraflures. La fonctionnalité ne doit pas être gênée</li><li>✓ Les avertisseurs et gyrophares ne doivent pas présenter des bris/éclats et la fonctionnalité ne doit pas être gênée</li></ul>	 
NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Rayures ou éraflures qui dépassent la longueur maximale de 5 cm ou qui atteignent le matériel de base dans le cas de rétroviseurs peints</li><li>- Les rétroviseurs ne doivent pas présenter des déformations ni d'éclats dans le verre. Leur fonction ne doit pas être diminuée</li><li>- La galerie du toit ne doit pas être cassée et doit être correctement fixée. La sécurité de la galerie du toit ne doit pas être compromise par du matériel rouillé</li></ul>	  

## 4. ZONE CHARGEMENT / PLATE-FORME DE CHARGEMENT (1/2)

ACCEPTÉ	
✓	Bosses ou éraflures sur les cloisons, invisibles à l'extérieur, causées par le transport de biens ou par les activités de chargement et de déchargement qui ne gênent pas la fonctionnalité de la zone de chargement ou des passagers
✓	Equipements installés ultérieurement, laissés dans le véhicule, pour autant qu'ils soient installés correctement et conformément aux conditions de fonctionnement du véhicule
✓	Usure aux rebord de chargement causée par le chargement et le déchargement de marchandises
✓	Usure, rayures et éraflures sur le seuil du compartiment de chargement, causés par le transport, le chargement et le déchargement de marchandises



## 4. ZONE CHARGEMENT / PLATE-FORME DE CHARGEMENT (2/2)

### NON ACCEPTÉ

- Déformation de la carrosserie, des cloisons, des portes ou des vitres
- Pièces ayant fait l'objet d'une réparation d'urgence, mais qui ne répondent plus à leur fonction originelle
- Déformations importants des passages des roues. Signes apparents d'opérations de chargement et de déchargements inadéquats, ainsi que d'une sécurité insuffisante des marchandises transportées
- Fonctionnalité limitée des portières, vitres ou équipements



## 5. SEUILS DE PORTES

ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Eraflures, rayures ou abrasions aux rebords de chargement et aux pare-chocs</li><li>✓ Dommages au seuil de chargement, résultant des mouvements de marchandises, à condition qu'ils ne gênent pas la fonctionnalité des pare-chocs, des feux, des plaques d'immatriculation</li></ul>	 
NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Déchirures, accrocs ou matériel manquant au plancher ou aux revêtements dans la zone de chargement</li><li>- Dommages à la carrosserie ou à la peinture dans la zone de chargement, si les dommages ont provoqué des dépôts de rouille visibles</li></ul>	 

## 6. VITRAGE / ÉCLAIRAGE

### ACCEPTÉ

- ✓ Légers impacts de pierre au pare-brise qui n'entravent pas la visibilité (passerait l'expertise)
- ✓ Légères rayures qui n'entravent pas la visibilité
- ✓ Légers impacts de pierre au niveau des phares
- ✓ Impacts de pierre réparés professionnellement s'ils ne se trouvent pas dans le champ visuel direct du conducteur



### NON ACCEPTÉ

- Impacts de pierre avec fissuration
- Impacts, rayures avec qui entravent la visibilité dans le champ visuel du conducteur (ne passerait pas l'expertise)
- Fissures et éclats aux vitres, aux phares et aux feux arrière
- Tous les dommages mettant en danger la sécurité routière
- Réparations non conformes de parties en verre
- Vitres ou dispositif d'éclairage non étanches

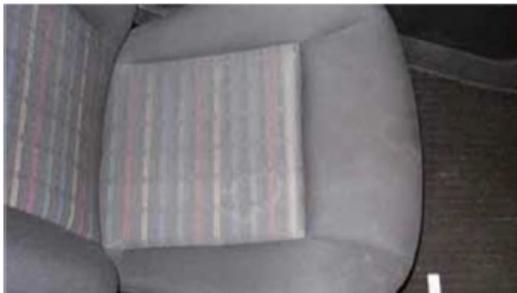
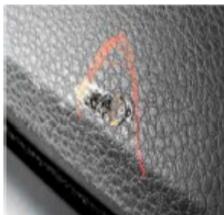


## 7. JANTES / PNEUS

ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Profondeur de profil allant jusqu'à la profondeur de profil minimum légale</li><li>✓ Légères abrasions sur le côté extérieur des pneus</li><li>✓ Légères rayures aux jantes, sans usure du matériau</li></ul>	 
NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pneus usés d'un côté</li><li>- Profondeur de profil inférieure à la profondeur de profil minimum légale</li><li>- Abrasions importantes et incisions dans les flancs des pneus</li><li>- Pneus poreux et vétustes</li><li>- Pneus présentant des dommages visibles (fissures, bosses)</li><li>- Fissures, déformations, usure importante du matériau aux jantes</li><li>- Corrosion importante des jantes</li><li>- Pneus non conformes</li></ul>	   

## 8. HABITACLE

ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Légers changements de nuance dus au rayonnement solaire</li><li>✓ Légère usure des sièges et des revêtements</li><li>✓ Petits trous en dehors du champ de vision</li><li>✓ Légères salissures pouvant être éliminées avec un nettoyage intérieur normal</li></ul>	 

NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Salissures importantes et taches nécessitant un nettoyage intensif</li><li>- Usure excessive et déchirures des sièges et des revêtements</li><li>- Trous dans le champ de vision</li><li>- Trous de brûlure</li><li>- Modifications importantes des coloris dus à l'utilisation de détergents non appropriés</li><li>- Sièges ou revêtements de siège manquants</li><li>- Revêtement de plancher usé</li><li>- Odeurs désagréables nettement perceptibles, par ex. animaux, fumée, moisissures, etc</li><li>- Rayures aux instruments et aux écrans</li><li>- Affichages et écrans défectueux, par ex. mauvais affichage des chiffres et des lettres</li></ul>	    

# 9. TRANSMISSION / DIRECTION / CHÂSSIS / GROUPES

ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Traces d'usure ne mettant pas la sécurité routière en danger</li><li>✓ Légère humidité graisseuse</li></ul>	 
NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Joint de l'arbre de transmission fissuré</li><li>- Ressorts cassés</li><li>- Toutes fuites au niveau du moteur, de la boîte de vitesse et du différentiel</li><li>- Toutes les traces d'usure décelables au cours d'un contrôle visuel mettant en danger la sécurité routière</li><li>- Pièces des essieux et du châssis endommagées par des chocs</li><li>- Amortisseurs non étanches</li><li>- Jeu dans les barres d'accouplement, bras transversaux, etc.</li><li>- Non étanchéité de la direction et des pompes de direction assistées</li><li>- Bruits indéfinissables au niveau du moteur, de la boîte de vitesse, du différentiel et de la transmission</li></ul>	   

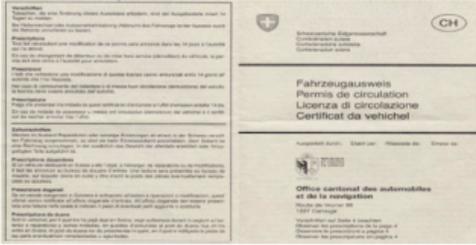
# 10. SOUBASSEMENT / SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT DES GAZ

ACCEPTÉ		
✓	Etat normal correspondant à l'âge et au kilométrage	
NON ACCEPTÉ		
-	<ul style="list-style-type: none"><li>Fuites</li><li>Perforations causées par la rouille</li><li>Dommmages dus à des chocs extérieurs</li><li>Endommagements dus par ex. à des tôles de soubassement enfoncées</li><li>Endommagements dus à une mauvaise manipulation du cric</li><li>Endommagements aux caches de protection châssis</li></ul>	

# 11. SYSTÈME DE FREINAGE

ACCEPTÉ	
✓ Usure normale	 
NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Garnitures de frein usées</li><li>- Disques de frein usés</li><li>- Conduites de frein poreuses, craquelées</li><li>- Toute entrave au fonctionnement</li></ul>	   

# 12. ENTRETIENS / INSPECTIONS

ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretiens venant prochainement à échéance</li> <li>✓ Remplacements de courroie dentée venant à échéance</li> <li>Expertise venant à échéance</li> </ul>	  

NON ACCEPTÉ	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens échus</li> <li>- Tous messages d'erreur de l'électronique de bord</li> <li>- Remplacement de la courroie dentée échoué</li> <li>- Expertise échouée</li> </ul>	  

# 13. PIÈCES MANQUANTES

## ACCEPTÉ

✓ Pas de pièces manquantes



## NON ACCEPTÉ

- Equipements de série manquants
- Certificats de validation pour les ajouts, les modifications

